



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juillet 2010
Français
Original : russe

**Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 70 de l'ordre du jour
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

**Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année**

**Lettre datée du 25 juin 2010, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration adoptée par les Secrétaires des Conseils de sécurité des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective à l'issue des consultations tenues à Moscou, le 14 juin 2010, au sujet de la situation au Kirghizistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Vitaly Churkin



**Annexe de la lettre en date du 25 juin 2010 adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration des Secrétaires des Conseils de sécurité
des États membres de l'Organisation du Traité
de sécurité collective – Arménie, Bélarus, Fédération
de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan**

Sur proposition du Président du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Président de la Fédération de Russie, D. A. Medvedev, des consultations d'urgence ont été organisées au Secrétariat de l'Organisation le 14 juin 2010, réunissant les Secrétaires des Conseils de sécurité des États membres de l'Organisation – Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan – avec la participation du représentant plénipotentiaire du Kirghizistan auprès de l'Organisation, afin d'examiner la situation dans ce pays concernant l'aggravation des tensions dans le sud.

Les Secrétaires des Conseils de sécurité des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective expriment leur grave préoccupation au sujet des événements qui se sont produits récemment dans le sud du Kirghizistan et ont fait de nombreuses victimes, entraînant des émeutes, des massacres et des violences à grande échelle.

Les participants aux consultations notent que le pays est depuis longtemps le théâtre d'activités illégales et de vagues de criminalité, mais que les efforts déployés par le Gouvernement provisoire du Kirghizistan ne sont pas encore suffisants pour stabiliser la situation dans le pays.

Les Secrétaires des Conseils de sécurité des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective lancent un appel au Gouvernement provisoire du Kirghizistan, afin qu'il prenne toutes les mesures supplémentaires requises pour rétablir le plus rapidement possible l'ordre dans le pays et assurer la sécurité de ses ressortissants.

Les participants aux consultations lancent un appel à la population multiethnique du Kirghizistan et lui demandent de résister aux provocations et aux incitations et de s'abstenir de régler les problèmes croissants par la force et le recours aux armes.

Les Secrétaires des Conseils de sécurité des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, tenant compte des résultats de leur évaluation de la situation et conformément au mandat de l'Organisation, ont élaboré, aux fins de l'établissement du prochain rapport qui sera soumis aux présidents des États membres de l'Organisation et aux membres de son Conseil de sécurité collective, des propositions concrètes visant à réduire le niveau des tensions interethniques, à contenir les activités illégales des éléments criminels et des gangs, à réprimer les actes extrémistes et à renforcer la sécurité aux frontières.

Les participants aux consultations ont exprimé la conviction que les mesures collectives mises au point, de même que les efforts déployés par les organes chargés

d'assurer le respect des lois au Kirghizistan, avec le soutien et la collaboration active des États membres de l'Organisation, permettraient de réunir les conditions requises pour stabiliser la situation dans le pays.

Le Secrétaire du Conseil de sécurité nationale
d'Arménie
A. V. Bagdasarian

Le Secrétaire d'État du Conseil de sécurité
du Bélarus
L. S. Maltsev

Le Secrétaire du Conseil de sécurité
de la Fédération de Russie
N. P. Patrushev

L'Assistant du Président et Secrétaire
du Conseil de sécurité du Kazakhstan
M. M. Tazhin

Le Secrétaire du Conseil de sécurité nationale
au Cabinet du Président de l'Ouzbékistan
M. I. Ataev

Le Secrétaire du Conseil de sécurité
du Tadjikistan
A. N. Azimov

Moscou, le 14 juin 2010
